

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 27 (1935)
Heft: 3

Artikel: Une manifestation du Comité d'action pour combattre la crise économique
Autor: Bratschi, R. / Weber, M. / Müller, Hans
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

venir dans ce sens. Et cependant, le département dont il s'agit a déjà pris d'autres mesures plus graves, dont la base constitutionnelle faisait défaut. Mais enfin, nous aussi, nous sommes d'avis qu'on ne doit user de moyens extra légaux ou extra constitutionnels, dans le domaine économique, que lorsqu'il n'y a réellement pas d'autre issue possible. C'est pourquoi nous proposons l'*initiative de crise* qui donne le droit à la Confédération de prendre, d'entente avec les organisations économiques, des mesures en vue du soutien des prix et des salaires, ce qui, sans aucun doute, répond aux efforts de l'industrie horlogère.

Une manifestation du Comité d'action pour combattre la crise économique.

Le Comité d'action suisse pour combattre la crise économique a adressé, en date du 25 février 1935, une requête au Conseil fédéral que nous reproduisons ci-dessous. Cet important document est signé des trois principaux auteurs de l'initiative de crise: l'Union syndicale suisse, le Mouvement suisse des « Jeunes paysans » et la Fédération des sociétés suisses d'employés. En voici le texte:

Très soucieux de l'avenir de notre pays, le Comité d'action suisse pour combattre la crise économique, qui représente à part les organisations centrales soussignées, des milieux étendus de la population laborieuse, se permet d'exposer à la plus haute autorité du pays son point de vue à l'égard de la politique de crise. Il le fait dans la conviction que le peuple suisse va au-devant de temps difficiles s'il ne se résoud pas à changer résolument le cours de la politique économique fédérale et s'il ne met pas toutes ses forces en œuvre pour ranimer notre économie.

Qu'a-t-on fait jusqu'à présent?

Baisse des salaires, baisse des prix, abaissement du niveau de vie dans toutes les professions, telle est la formule par laquelle on a tenté de vaincre la crise. Le résultat vint absolument à l'encontre du but poursuivi. L'*annonce* de la baisse et l'opinion générale qu'une baisse des prix est imminente paralysent déjà le commerce et entravent la production. Le seul fait d'encourager la baisse est donc en lui-même une des causes de la crise. En la mettant en pratique on l'intensifie. Chaque baisse a réduit le revenu du travail dans le pays, diminué la production industrielle et augmenté le nombre des chômeurs.

Tant que la courbe des prix baissait, le commerce et la production reculaient. La résistance énergique que les ouvriers, l'agriculture et l'artisanat opposèrent à la baisse, jointe à l'arrêt de la chute

des prix sur le marché mondial, a fortement contribué, depuis deux ans, à stabiliser le niveau des prix en Suisse. Notre économie s'en est trouvée *rassurée*, condition essentielle de toute amélioration.

Mais depuis quelques mois de gros efforts sont de nouveau tentés en vue d'une *nouvelle baisse des prix et des salaires*. L'offensive fut dirigée tout d'abord contre l'agriculture, en particulier contre l'action de soutien du prix du lait, afin de supprimer la « stabilisation » du niveau des prix en Suisse. Pour l'heure, on n'ose pas encore, il est vrai, réduire les mesures destinées à soutenir le prix du lait; par contre, l'industrie d'exportation croit pouvoir atteindre son but par la voie directe en déclenchant tout d'abord une nouvelle vague de baisse des salaires qui, du fait de la diminution du revenu, entraînerait un nouvel effondrement des prix des produits agricoles.

L'offensive s'est manifestée sous la forme d'une requête, datée du 28 janvier, de l'Union suisse du commerce et de l'industrie et de l'Union centrale des associations patronales suisses, dans laquelle ces associations revendiquent « *une baisse de 20 pour cent pour commencer* ». Cela est d'ailleurs loin de suffire aux représentants de la grosse industrie et de la haute finance, car ils déclarent « que ce serait là un premier pas dans la voie de l'adaptation ». A part une réduction générale des salaires, cette requête préconise une nouvelle diminution des *prestations sociales* déjà réduites dans une forte proportion et une réduction générale des *subventions* versées par la Confédération et les cantons, par quoi l'on entend naturellement diminuer aussi les mesures qui contribuent à soutenir les prix.

Dans son discours du 29 novembre 1934, M. le conseiller fédéral Schulthess a déclaré, à propos de la baisse de 20 pour cent des frais de production demandée: « Nous ne saurions contester cette estimation... mais, il faut bien se rendre compte qu'une telle réduction des prix ne saurait s'accomplir du jour au lendemain ». Quelques jours plus tard le Conseil fédéral décidait de demander aux Chambres les pleins pouvoirs en vue de procéder à la réduction des prix de certaines marchandises et des frais de rémunération.

Nous constatons qu'en ce qui concerne la politique de baisse l'attitude du Conseil fédéral ne diffère du point de vue de l'industrie d'exportation que pour ce qui est du rythme, et peut-être aussi de la mesure; mais il poursuit exactement la même tendance que ces milieux.

Nous estimons quant à nous que la requête des industriels de l'exportation est absolument irréalisable, si l'on ne veut pas que notre économie s'effondre. A elle seule, la nouvelle de ces revendications et le fait qu'elles ont trouvé l'appui des autorités se révèlent catastrophiques. *La psychose de baisse dans le pays est actuellement beaucoup plus grave que les répercussions de la crise qui nous viennent de l'étranger.*

On ne peut imaginer

les conséquences

d'une accentuation de la baisse. Etant donné que la réduction des prix déprécie la marchandise et augmente les dettes, elle double l'acuité des contrastes sociaux: *Les riches s'enrichissent davantage et les débiteurs sont encore plus lourdement obérés.*

Actuellement déjà, des dizaines de milliers d'entreprises agricoles et artisanales sont à la veille de la faillite. Une diminution même minime du revenu du travail de l'agriculture peut soulever une vague de désastres qui ébranlerait les bases de notre économie. Aujourd'hui déjà, une vaste action de désendettement s'impose pour assainir la situation. Selon une requête de l'Union suisse des paysans, il faudrait 800 à 1000 millions de francs pour que moyennant *les prix en cours*, les propriétés rurales soient déchargées jusqu'à concurrence de la valeur de rendement par une action de désendettement, même en y englobant la fortune des propriétaires. Plus la baisse des prix s'accroîtra, plus il faudra d'argent pour cette action de désendettement.

Si l'on renonce à l'appui de l'Etat en faveur du débiteur, la collectivité ne saurait pour autant se dérober. Les charges retombent alors sur les créanciers hypothécaires. Ce sont le plus souvent des banques, en particulier les caisses d'épargne et les banques cantonales. Il y a pour plus de 8400 millions de francs d'hypothèques placés uniquement dans des banques suisses. Ces hypothèques se déprécient. « Si, par exemple, la *Banque cantonale de Zurich* (l'une de nos banques hypothécaires dont la situation est solide) devait *amortir seulement un dixième de ses valeurs hypothécaires*, elle ne perdrait pas seulement *son propre capital, mais encore tout son fonds de réserve!* » C'est là ce qu'un député au Grand Conseil de Zurich a déclaré dans la *Schweiz. Freien Presse*. Pour la plupart des autres banques, la plaie serait plus profonde encore et atteindrait les dépôts d'épargne. Pour les banques cantonales ce sont les contribuables qui supporteraient les pertes, et pour les banques hypothécaires et les caisses d'épargne, les épargnants.

Les promesses

faites au peuple par les partisans de la politique de baisse ne seront jamais réalisées; au contraire, elles auront de désastreuses conséquences.

On promet une *réduction des loyers*. Il y a certainement des cas de propriétaires-usuriers qu'il faut éliminer. Mais comment pourrait-on généraliser la baisse des loyers, alors que des milliers d'artisans, qui furent obligés de prendre ou de garantir les dernières hypothèques, perdraient ainsi leurs moyens d'existence? Peut-on encourager une dépréciation générale des immeubles, si de ce fait la plupart des instituts hypothécaires sont mis en danger et si finalement ce sont les épargnants qui auront à supporter les pertes?

On promet aux débiteurs une *baisse des intérêts*. Cela pourrait tout au plus atténuer quelque peu la misère, mais ne suffirait pas pour vaincre la crise; car la diminution du produit du travail ne serait jamais compensée, même approximativement. Mais si l'on poursuit la politique de baisse, la réduction de l'intérêt ne se fera jamais; car le capital, pour autant qu'il n'est pas gelé, fuira davantage encore sous forme de billets de banque ou de lingots d'or, pour éviter la dépréciation des valeurs mobilières. Le capital de fuite étranger n'est pas seul à se tenir à l'écart du marché du capital, mais c'est encore le cas pour des centaines de millions de capitaux suisses, dans la crainte d'une dépréciation et de l'insécurité des banques, laquelle est précisément intensifiée par la baisse. Une stabilisation des prix rappellera ces capitaux sur le marché et encouragera ainsi une réduction de l'intérêt. *Qu'on le veuille ou non, la politique de baisse restreint le crédit, le renchérit et amenuise la production.* Nous nous en référons au numéro du 26 janvier 1935 du *Journal des associations patronales suisses*, dans lequel le secrétaire de l'Association des entrepreneurs estime que la crise qui sévit dans le bâtiment « est une conséquence de la restriction des crédits ». N'importe quel directeur de banque pourra confirmer que c'est là une répercussion générale de la nouvelle baisse qui vient d'être réclamée.

On promet encore une *réduction des impôts*. Or, il n'y aurait possibilité de réduire les dépenses prévues au budget que si l'on abandonnait les victimes de la crise économique à leur sort, ce qui serait intolérable tant au point de vue économique que social et surtout politique. Mais une nouvelle baisse des prix et des salaires entraîne inmanquablement une plus forte mise à contribution de l'Etat. Tout d'abord la misère née de la crise augmente, et avec elle les dépenses destinées à venir en aide aux chômeurs, aux paysans et aux artisans dans la gêne. Ensuite, le problème des dettes devient de plus en plus brûlant, et sa solution engloutira des sommes énormes. Enfin l'Etat a lui-même de lourdes dettes. Chaque baisse de 1 pour cent augmente la dette de l'Etat, y compris celle des Chemins de fer fédéraux, de 65 millions de francs (plus une augmentation de 37 millions des dettes des cantons et des communes).

Seule l'ignorance ou la démagogie peut promettre au peuple une réduction des impôts par la voie de la politique de baisse.

Nous ne sommes pas trop pessimistes. Au contraire, les expériences faites à l'étranger, où l'endettement privé est beaucoup moins important, confirment nos craintes.

La responsabilité de l'aggravation de la crise qui suivrait une nouvelle vague de baisse, la responsabilité de la catastrophe qui pourrait en résulter, retombera sur les milieux qui réclament la baisse, et avant tout sur les autorités qui soutiennent cette revendication et facilitent sa réalisation.

Mais les conséquences ne seront pas seulement de nature économique. Si la crise et la misère augmentent, la *crise politique* deviendra brûlante dans notre pays également. Si les masses populaires

(paysans, artisans, ouvriers et employés), qui sont encore les piliers de notre démocratie, en viennent peu à peu à douter de notre forme d'Etat, notre pays ira au-devant d'une catastrophe qui pourrait causer sa perte; car l'indépendance de la Suisse n'est concevable que si la volonté démocratique est fortement ancrée dans le peuple, ce qui ne peut durer qu'aussi longtemps que les travailleurs de toutes les branches économiques ne sont pas menacés dans leur existence. Les partisans de la politique de baisse portent donc aussi la responsabilité de notre avenir politique.

Comment venir en aide à l'exportation?

Pour justifier la politique de baisse, on se plaît à répéter que l'exportation suisse ne pourra être ranimée que par une nouvelle réduction des frais de production. Même si c'était vrai, ce que nous contestons, il faudrait se demander si, du point de vue de la politique économique, il serait judicieux de *sacrifier notre économie indigène*, qui constitue les trois quarts de l'ensemble de l'économie, voire le 80 à 90 pour cent en ces temps de crise, pour améliorer un tout petit peu l'économie extérieure.

Mais nous avons toujours fait ressortir que la question se pose sous un autre angle. L'exportation a fortement reculé, parce que l'étranger, à cause surtout de la politique de déflation, n'a plus un pouvoir d'achat suffisant, ou ne veut plus acheter pour des raisons de politique commerciale. La statistique établie par l'Association patronale suisse des constructeurs de machines, dont il ressort que la différence entre les salaires des fabriques suisses et ceux de la concurrence allemande et française est actuellement inférieure à ce qu'elle était il y a 6 ans, prouve bien que la différence des salaires et des prix ne joue pas un rôle déterminant. Comparativement à l'industrie des machines en Belgique et en Hollande, les différences de salaires sont à peu près les mêmes qu'à l'époque où l'exportation suisse des machines était des plus florissantes. Si l'on pouvait vraiment sauver notre industrie d'exportation par une baisse des salaires, ceux de nos grands complexes industriels qui ont des entreprises à l'étranger, n'auraient pas subi des pertes beaucoup plus importantes à l'étranger qu'ils n'en ont enregistré dans leurs entreprises de Suisse.

Le fait que l'exportation de la Suisse n'a pas reculé davantage que celle des autres pays, mais qu'au contraire, la diminution est inférieure, prouve bien que l'industrie d'exportation suisse peut toujours soutenir la concurrence avec l'étranger.

De 1929 à 1932, le *recul* a été en pour-cent de:

	Total des exportations	Exportation de produits fabriqués
pour le monde entier	64,8	66,3
pour la Suisse	64,2	63,2

La part de la Suisse à l'exportation mondiale des produits finis a passé de 2,4 pour cent en 1929 à 2,8 pour cent en 1933. La part de l'exportation suisse en 1934 sera plus forte encore; car tandis que les pays exportateurs les plus importants, tels que l'Allemagne, la France, l'Italie, enregistraient de nouveaux et considérables reculs, l'exportation de la Suisse a augmenté quantitativement de 1933 à 1934 et n'a reculé que de 1 pour cent au point de vue de la valeur.

Ce n'est que dans la mesure où la situation économique et par tant, le pouvoir d'achat, des débouchés les plus importants s'améliore que les possibilités de débouché augmenteront pour notre industrie d'exportation. Pour le moment, l'exportation est surtout entravée par les limitations d'importation, par l'insécurité monétaire et par les difficultés de paiement. A notre avis il est possible d'aider l'industrie d'exportation à surmonter ces difficultés par l'octroi de garanties de l'Etat sur le cours des changes, par le développement des garanties contre les risques (surtout en ce qui concerne leur durée par des crédits à longs termes) et par le développement des conventions relatives aux compensations de paiement, ce qui à l'égard de certains pays représente la seule possibilité d'assurer la rentrée des paiements. A cet effet, il faut avant tout que la *puissance financière du pays soit mise au service du travail indigène*. Il faut en outre que notre pays, par la création d'organisations suisses d'exportation destinées à préparer le terrain sur les marchés les plus importants, regagne l'avance qu'ont prise sur lui nombre d'Etats, au cours de ces dernières années, grâce à l'appui de leurs gouvernements respectifs.

La Confédération se doit également de venir activement en aide au *tourisme*, mais non pas en réduisant les prix des produits agricoles.

Les moyens nécessaires à cet effet ne représentent qu'une partie infime de ce que devrait dépenser la Confédération pour soutenir l'économie indigène, si l'on donnait suite aux revendications de l'industrie d'exportation quant à la réduction de 20 pour cent des frais de production, et le succès ne sera pas moindre.

La Suisse s'appauvrit-elle?

Dans sa requête, l'Union suisse du commerce et de l'industrie affirme qu'il ressort des chiffres du bilan commercial de la Suisse que notre pays « est en train d'entamer ses réserves ». Sans doute, bien des milieux populaires, précisément en raison de la politique de baisse, sont obligés d'entamer les réserves, s'ils ne les ont pas déjà épuisées. Mais cette affirmation, attribuée à l'ensemble du pays, est fausse. La Commission fédérale pour l'étude de la conjoncture a constaté au mois d'août de l'année dernière déjà, que la balance des revenus de la Suisse avec l'étranger n'est plus déficitaire. Dans son message du 13 novembre sur le budget pour 1935, le Conseil fédéral s'exprime dans le même sens. Depuis, les résultats men-

suels de la statistique commerciale se sont même sensiblement améliorés et l'on peut admettre avec certitude que la balance de l'économie extérieure de la Suisse est non seulement équilibrée, mais qu'au cours des derniers mois elle a réalisé un solde actif considérable. Il n'est donc pas question de pertes ou d'utilisation des réserves dans nos rapports avec l'étranger.

Reste à savoir si l'économie intérieure vit peut-être sur les réserves. Il est certain qu'à la suite de la crise, de nombreuses entreprises ne sont plus à même de payer l'intérêt de leur propre capital et qu'elles sont même obligées de le réduire. Néanmoins, comme nous l'avons déjà relevé, ces pertes concernent surtout les succursales à l'étranger. Dans l'industrie, le rendement total des sociétés anonymes, qui est en moyenne de 4,6 pour cent, est encore sensiblement supérieur au taux d'intérêt de l'épargne et des obligations; il n'est également pas inférieur à ce qu'il était durant la crise de 1922/23. Et lorsque dans sa requête l'Union suisse du commerce et de l'industrie cite l'industrie chimique comme exemple des effets de la crise, on pourrait presque croire à une plaisanterie; car les actions des plus grandes entreprises de cette branche, actions d'une valeur nominale de 1000 francs, valent de 3800 à 5500 francs. S'il s'est trouvé quelques entreprises nécessitant un renflouement, cela n'a pas pris une tournure catastrophique, précisément parce que la majeure partie de notre économie est encore saine. Tout cela changerait d'aspect dès le moment où l'industrie qui travaille pour le marché indigène serait aussi entraînée dans le marasme.

Nous sommes au contraire persuadés *que la continuation de la politique de baisse appauvrit notre pays et notre peuple*. Nous devrions nous « adapter » à l'étranger, préconise-t-on. A quel pays? Nous pourrions réduire nos prix et nos salaires tant que nous voudrions, il se trouverait toujours un pays dont les prix et les salaires sont encore plus bas.

Faut-il peut-être que nos paysans s'adaptent aux conditions d'existence de l'agriculture bulgare, où l'on paye 1 centime par œuf durant la période de la ponte et où le litre de lait se vend 8 centimes? A ce taux-là, la moitié de la production industrielle et artisanale serait arrêtée, car la population des campagnes n'aurait plus aucun pouvoir d'achat.

Faut-il que nos ouvriers d'industrie s'adaptent aux conditions de vie des ouvriers japonais qui gagnent 90 centimes par jour? Cela ne leur permettrait même pas de consommer du lait à 8 centimes le litre. Ce ne sont pas là des exagérations, mais uniquement la conséquence logique de la politique d'adaptation préconisée par les milieux de la haute finance.

La Suisse est actuellement encore un pays relativement aisé. Et s'il en est ainsi, c'est parce que le paysan ne marchande pas à l'ouvrier son gain, ni l'ouvrier au paysan, à l'artisan et au commerçant. *Si l'on continue à actionner le pressoir de la baisse, notre peuple tombera dans une misère dont il ne pourra plus se relever.*

C'est pour toutes ces raisons que nous repoussons énergiquement la politique de baisse des prix et des salaires; nous réclamons au contraire *la mise en œuvre de toutes les forces pour combattre activement la crise et pour maintenir le revenu du travail.*

Nos revendications sont contenues dans

l'initiative pour combattre la crise économique et ses effets.

Nous sommes fort heureux que les électeurs aient bientôt l'occasion de se prononcer sur cette initiative populaire.

Sans vouloir entrer dans les détails de l'initiative, nous nous permettons néanmoins d'élucider quelques points qui, le discours prononcé à Aarau par M. le conseiller fédéral Schulthess le prouve, semblent n'avoir pas été compris ou qui ont été interprétés d'une façon absolument contraire au texte pourtant très clair.

On reproche à l'initiative de faire des promesses irréalisables. Seul celui qui n'a pas lu attentivement son texte pourrait le prétendre. L'initiative assigne pour *but* de la politique économique suisse « *la garantie d'une existence suffisante pour tous les citoyens suisses* ». Nous ne saurions pas quel autre but pourrait poursuivre la politique de l'Etat. L'article 2 de la Constitution fédérale ne dit-il pas déjà que la Confédération a pour but d'accroître la prospérité des confédérés?

L'initiative confie à la Confédération le soin de veiller *au maintien du pouvoir de consommation du peuple* en combattant la baisse générale des salaires et des prix et en les soutenant là où c'est nécessaire pour assurer un revenu du travail suffisant. Elle demande que les autorités fassent désormais usage de leur influence, non plus en faveur de la baisse, mais pour le maintien d'un gain satisfaisant. La disposition concernant le contrôle des cartels et des trusts confère à la Confédération les compétences nécessaires pour combattre le profiteur et prouve qu'il est des prix surfaits contre lesquels il faut lutter.

Il est si naturel que la Confédération se soucie d'alléger les dettes de l'agriculture et de l'artisanat et de leur faciliter le paiement des intérêts, si naturel aussi qu'elle mette en œuvre toutes les forces économiques du pays, en particulier son pouvoir de consommation et sa puissance financière, pour développer l'exportation et l'industrie des étrangers, que tout commentaire est superflu.

Si l'initiative donne encore à la Confédération la compétence de réglementer le placement, de garantir l'assurance-chômage et l'aide de crise, elle crée ainsi la base constitutionnelle pour des institutions considérées depuis longtemps comme indispensables. Le Département fédéral de l'économie publique a lui-même prévu ces points dans un avant-projet d'article constitutionnel sur les arts et métiers; mais il est peu probable que ce projet soit soumis au peuple dans un avenir rapproché.

L'initiative incarne « l'erreur de la toute puissance de l'Etat », a déclaré M. le conseiller fédéral Schulthess dans son discours d'Aarau. Et cependant elle prévoit *la collaboration des cantons et des organismes économiques*, tout comme le préconise l'avant-projet du Département fédéral de l'économie publique dont il vient d'être question, ce qui répond aux postulats formulés par les milieux de l'artisanat.

Les revendications de l'initiative ont été bien pesées avant d'être posées; elles donnent à la Confédération, pour une durée de 5 ans, ou de 10 ans si l'Assemblée fédérale le décide, les compétences nécessaires pour combattre énergiquement la crise économique. C'est naturellement chose impossible sans dépenser de l'argent.

La question des frais.

La politique économique préconisée par l'initiative de crise est le moyen le moins coûteux de combattre la crise, car elle met un terme à la baisse, éliminant ainsi le foyer de crise sur le marché indigène, et cherche avant tout à maintenir le revenu des larges masses populaires et partant le réservoir fiscal. C'est l'action de désendettement en faveur de l'agriculture qui exigera les plus fortes sommes. Mais justement, plus on mettra rapidement un terme à la politique de baisse, plus vite on parviendra à ramener promptement les prix tombés si bas à un niveau qui permette de réaliser un revenu raisonnable, moins ces dépenses seront élevées.

L'initiative n'apporte pas de *nouveaux impôts* au peuple suisse. Elle part du principe qu'il serait injuste de faire retomber dès aujourd'hui toutes les charges nées de la crise sur les contribuables. De même que les frais de la mobilisation n'ont pas été couverts non plus pendant la guerre, mais au cours des douze années qui suivirent, il faut aussi que le remboursement des sommes nécessaires à la défense économique du pays durant les années de crise, soit échelonné sur une période prolongée.

La continuation de la politique de baisse coûterait beaucoup plus cher à notre peuple, car elle diminue, d'une part, la matière imposable et, d'autre part, augmente les dépenses nécessaires. La comparaison avec la situation financière d'Etats étrangers démontre effectivement que dans les pays qui ont pratiqué la politique de déflation la plus rigoureuse, les dettes de l'Etat ont augmenté dans une très forte proportion.

Pour terminer, nous tenons à exposer clairement notre opinion au sujet d'un autre point que certains milieux se plaisent à invoquer.

Le franc suisse

est un sujet que les partisans de la baisse mettent sans cesse en discussion, parce qu'ils n'ont pas d'arguments objectifs et voudraient influencer les électeurs en créant une atmosphère de panique. Avant le 28 mai 1933, on a voulu faire croire au peuple que le rejet de la

